SESSION 2023
Nouvelle-Calédonie

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 CHOIX TECHNIQUES

Intitulé : Gestion des milieux naturels et de la faune

Durée : 150 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 10 pages

SUJET

AGROÉCOLOGIE ET SAUVEGARDE D'UNE ESPÈCE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CONTEXTE : Cas de la préservation du Busard cendré des plaines céréalières des Charentes.

En région Nouvelle-Aquitaine, la plaine céréalière de Néré, site Natura 2000, est connue pour être une zone de reproduction et de rassemblement d'espèces d'oiseaux de plaine ouverte, accueillant des espèces d'intérêt communautaire, comme le Busard cendré.

Dans une démarche volontaire d'agro-écologie, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), met en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), en faveur du Busard cendré.

Les agriculteurs peuvent s'engager, via la signature de contrats MAEC, dans des changements de pratiques agricoles, en créant des prairies favorables à ces oiseaux et à leurs habitats. Ils peuvent aussi participer à des actions concrètes de suivi des populations de Busards cendrés.

LISTE DES DOCUMENTS

Le **document 1** présente des actions de suivi du Busard cendré, conduites en lien avec les agriculteurs.
Le **document 2** présente les caractéristiques de la plaine céréalière de Néré.
Le **document 3** présente les caractéristiques du Busard cendré.
Le **document 4** présente la MAEC proposée par la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime.

PARTIE 1 (7 points)

1.1. Identifier les besoins alimentaires du Busard cendré en fonction de son âge, à partir du **document 3**. En déduire son régime alimentaire.

1.2. Recenser les types d'habitats et le grand milieu favorable à cet oiseau, à l'aide des **documents 2 et 3**.

1.3. Citer, à l'aide du **document 3**, les menaces pesant sur le Busard cendré.

1.4. Identifier, à l'aide des **documents 2 et 4**, les enjeux de la mise en place de la MAEC « création d'une prairie » sur la plaine de Néré.

1.5 À partir du **document 3,** repérer les conditions de végétation favorables à une bonne nidification du Busard cendré.

PARTIE 2 (8 points)

2.1. À partir des **documents 2 et 4**, citer les principaux acteurs impliqués dans le projet de préservation du Busard cendré.

2.2 Préciser le ou les rôles de chacun de ces acteurs.

2.3 Identifier les raisons permettant de classer la plaine de Néré en site Natura 2000.

2.4 Choisir et justifier, à l'aide des **documents 3 et 4,** les engagements de l'agriculteur dans le cadre de la MAEC « création d'une prairie ».

2.5 Repérer les actions, à l'aide du **document 1,** dans lesquelles l'agriculteur peut s'investir, en dehors des engagements MAEC « création d'une prairie », pour favoriser le Busard cendré sur ce territoire.

2.6. En déduire une problématique reliant activité humaine et préservation de l'avifaune.

PARTIE 3 (5 points)

3.1. Présenter, à l'aide d'un cas concret de votre choix, éventuellement en lien avec une expérience personnelle, une intervention permettant la sauvegarde d'une espèce d'intérêt communautaire, en indiquant :

- le contexte naturel, géographique et écologique, les acteurs, les aspects socio-économiques et réglementaires ;
- les objectifs et les enjeux de l'action menée.

3.2. Justifier les choix techniques réalisés ou programmés.

DOCUMENT 1

Le Busard cendré est un véritable allié des agriculteurs

Au-delà du nombre d'idées reçues qui ont mis l'homme sur la liste des prédateurs du Busard cendré, le rapace est bien au contraire, dans ces plaines ouvertes de Charente-Maritime, un des meilleurs alliés des agriculteurs. En effet, son menu favori se compose de campagnols et d'insectes, certains constituant de véritables fléaux pour l'agriculture.

Les actions développées entre la Chambre d'Agriculture, la LPO et les agriculteurs se basent sur un volume horaire d'observations conséquent, mis en place par des bénévoles, des agriculteurs volontaires et quelques spécialistes. Lorsqu'il y a création d'un nid, le rôle du partenaire, en l'occurrence l'agriculteur, est essentiel. Une fois localisé, il faut identifier, suivre et protéger le nid. Il est en effet primordial que les nichées puissent aller jusqu'à leur terme, soit l'envol de 2 poussins, qui garantit le renouvellement de l'espèce et assure sa pérennité dans le temps.

Les bénévoles, stagiaires et professionnels interagissent avec les agriculteurs qui participent à cette démarche. Car il faut suivre le moment de la ponte, mesurer les ailes des poussins et sensibiliser les agriculteurs pour coordonner la récolte afin que la moissonneuse ne vienne pas emporter le nid. Pour ce faire, plusieurs méthodes sont utilisées, comme le bornage[1], la cage-traîneau[2] et, en dernier recours, le transport des poussins au centre de soins de la faune sauvage à St-Denis-du-Payré.

Tous ces intervenants peuvent, armés de patience et d'amour de la nature, procéder au recensement de ces couples de Busards cendrés qui viennent nicher dans cette région. Un patrimoine faunistique qu'il est indispensable de protéger, eu égard à sa rareté mais aussi à son rôle de prédateur, d'auxiliaire des cultures dans le bon sens du terme, aux côtés des agriculteurs dans la gestion de leurs parcelles. Un duo gagnant qui met à bas nombre de préjugés : le Busard cendré est inoffensif et son observation nécessite à bien des égards que l'on apprécie son savoir-faire.

Source : d'après un article de *L'Hebdo de Charente-Maritime*

[1] Bornage : Pendant la période des moissons, des nids sont parfois détruits par méconnaissance de leur présence. Afin de les protéger, il faut tout d'abord déterminer précisément la localisation des nids, puis signaler ces derniers (par des piquets par exemple). Ce dispositif doit être mis en place au dernier moment, et uniquement si nécessaire, pour ne pas que les prédateurs comme le renard puissent suivre le passage laissé dans les céréales par les agents.

[2] La cage-traîneau : Elle est fabriquée en grillage à poule et positionnée délicatement sous le nid contenant de jeunes busards pas encore en capacité d'envol, afin de déplacer très lentement le nid en le traînant dans les herbes ou les céréales. Ainsi, les jeunes ne risquent pas d'être tués par les futurs passages du matériel de récolte du foin, ou lors de la moisson.

DOCUMENT 2

La plaine de Néré

La plaine de Néré, située en Charente-Maritime, est une plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, jachères et luzernières.

La plaine de Néré est peu densément habitée. Les communes sont éloignées des grands axes de circulation et des centres de décision.
Les activités économiques principales sont l'agriculture et l'artisanat, activités peu employeuses de main-d'œuvre.



plaine de Néré

Les communes de ce territoire ont une faible densité de population : 22 habitants/km². Aucune commune n'a plus de 1 000 habitants.

Le site est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de Busards cendrés et des espèces de plaines ouvertes associées (Busard Saint-Martin, Œdicnème criard, Alouette des champs, Cochevis huppé…).

Site Natura 2000 :
Les inventaires biologiques réalisés par la LPO concernant les populations d'oiseaux nicheurs et hivernants montrent que 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Néré.

La présence sur ce territoire de ces oiseaux, dont les habitats se situent dans des milieux de plaines ouvertes, a justifié la création de cette ZPS sur 9 200 ha, soit 55 % des 11 communes concernées. Elle concerne deux Communautés de Communes et un Pays (le Pays des Vals de Saintonge).

DOCUMENT 2 (suite et fin)

Un dénombrement partiel réalisé sur celle-ci met en évidence la présence du Busard cendré sur 4 sites : 3 sites abritent chacun 1 couple cantonné dans des cultures de blé, tandis que le quatrième a vu la nidification en colonie de 4 à 5 couples dans une friche. Cette modeste friche apparaît importante au niveau départemental, voire régional, puisqu'elle accueille un rassemblement de 60 busards cendrés jusqu'au début de septembre.

La MAEC « création d'une prairie » proposée sur le site de « la plaine de Néré » permet de répondre à différents enjeux :

- le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, dont le Busard cendré, et de leurs habitats ;
- la restauration et une gestion favorable des habitats pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, parmi lesquels les prairies, les luzernières, les jachères, les haies, les chaumes ;
- favoriser la ressource alimentaire et les milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le rassemblement.

Sources : d'après http://nerebresdon.n2000.fr
et https://www.sigena.fr

DOCUMENT 3

Le Busard cendré, *Circus pygargus*



Identification : Le mâle présente un plumage gris avec les pointes des ailes noires et une barre alaire noire sur les rémiges secondaires. La femelle est brune dessus, chamois rayé dessous et possède un croupion blanc.

Comportement : Migrateur trans-saharien, il revient dans les plaines cultivées début avril (et peut nicher en colonies) et les quitte en septembre pour hiverner en Afrique.

Reproduction : Le nid est construit à même le sol dans une végétation permettant de le dissimuler au regard des prédateurs terrestres ou volants. Cette végétation doit être assez haute (70 à 100 cm) et assez dense. La femelle apporte sur le sol des brindilles sèches, qu'elle dispose de manière circulaire, aménageant une plateforme de 25 cm de diamètre environ.
La ponte a lieu de la mi-mai à la mi-juin. Les œufs (entre 3 et 5) sont pondus tous les deux jours. L'incubation débute souvent dès la ponte du premier œuf et dure en moyenne 28 jours. C'est la femelle qui assure la couvaison. Les poussins peuvent voler sur de courtes distances dès 30 jours. Ils demeurent dépendants des parents entre 25 et 30 jours après l'envol.

Durée de vie : 7 nicheurs sur 10 survivent en moyenne jusqu'à l'année suivante. La longévité maximale notée en liberté est de 16 années.

Alimentation : Rongeurs (campagnols), petits oiseaux, gros insectes, batraciens, reptiles, parfois des lapereaux… Cependant chez les jeunes, les insectes et autres invertébrés constituent la seule source des protéines nécessaires à la croissance des plumes et des muscles pendant les premières semaines de leur vie.

DOCUMENT 3 (suite et fin)

Habitat : Le Busard cendré est habituellement un oiseau des milieux ouverts. Il a besoin des milieux herbacés qui permettent à ses proies de se développer : prairies, luzernières, jachères, friches herbacées...La localisation au sol de leurs nids les incite à privilégier les zones calmes possédant une couverture herbacée haute.

La raréfaction des espaces naturels a encouragé l'espèce à s'adapter à d'autres milieux. C'est pourquoi, on peut observer ces rapaces dans les espaces cultivés. De nos jours, dans la majorité des régions françaises, le Busard cendré fréquente les prairies pâturées ou fauchées, et surtout les champs de céréales (blé ou orge) ou de colza. Il est également courant de le voir nicher dans ces espaces.

Menaces :

Limitation des sites de reproduction : Leurs habitats naturels, sous la pression humaine, sont en très forte régression. Cette régression les conduit à investir des milieux cultivés, notamment les céréales, luzernes et colza.

Dérangement et destruction : Parmi les espèces mises en danger par les pratiques agricoles, les busards voient périr chaque année un grand nombre de leurs poussins dans les barres de coupe des moissonneuses-batteuses. En effet, l'envol des jeunes est souvent postérieur à la date des moissons. Il est donc essentiel, pour protéger ces populations de Busards, d'informer le monde agricole des dangers courus par cette espèce et de solliciter leur participation aux programmes de sauvegarde.

Alimentation : La raréfaction de la ressource alimentaire est à l'origine de nichées moins précoces et moins importantes.

Statuts :

Les Busards, comme toutes les espèces de rapaces, sont protégés en France selon la loi du 10 juillet 1976.

Le Busard cendré figure en annexe I de la Directive « Oiseaux » (1979). Elle vise à assurer la protection de toutes les espèces d'oiseaux désignées en annexe I de cette même Directive et elle permet la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui sont destinées à renforcer le réseau Natura 2000.

Sources : d'après www.rapaces.lpo.fr et https://www.sigena.fr/

DOCUMENT 4

MAEC en Charente-Maritime

La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime anime le site Natura 2000 « La plaine de Néré ».

Comme le site est un territoire agricole, les mesures concernent en premier lieu les agriculteurs. L'outil principal pour enrayer le déclin des oiseaux de plaine reste les contrats signés avec les agriculteurs (MAEC).

Dans ce cadre un agriculteur volontaire du secteur de la plaine du Néré cultive cent hectares (ha) sur lesquels il exploite des céréales et des prairies. Son exploitation est éligible pour bénéficier des MAEC.
Il souhaite s'engager dans une mesure favorable aux oiseaux de plaine par la création d'une prairie.

Présentation de la mesure MAEC « création d'une prairie » :

Habitat	Intitulé de la mesure	Montant de l'aide	Durée d'engagement
Prairies	Création d'une prairie favorable aux oiseaux de plaine	450 €/ha/an (environ 54 000 XPF)	5 ans

Ainsi, l'agriculteur s'engage sur les surfaces définies à :

- créer un couvert herbacé pérenne : il devra implanter une prairie (herbe) sur les parcelles engagées ;
- réaliser une fauche tardive : il ne fauchera sa prairie qu'après le 31 juillet ;
- ne pas apporter de fertilisants azotés minéraux et organiques : aucun engrais n'est autorisé ;
- n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur les surfaces engagées.

DOCUMENT 4 (suite et fin)

Aussi, pour que cette mesure ait un impact plus favorable sur la biodiversité, les recommandations suivantes lui sont faites :

- Préférer la fauche au broyage.
- Ne pas réaliser la fauche du couvert de nuit.
- Réaliser la fauche du centre vers la périphérie, ou mieux, d'un bord vers l'autre avec bras réversible.
- Respecter une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces d'intérêt reconnu sur le territoire.
- Respecter une vitesse de fauche inférieure à 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle.
- Mettre en place des barres d'effarouchement[1] sur le matériel.
- Maintien des éléments fixes du paysage : haies, arbres isolés, …

Source : d'après https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr

[1] Barre d'effarouchement : c'est un outil agricole destiné à faire fuir les animaux avant le passage de l'outil de broyage ou de fauche du couvert. Dans la majorité des cas, l'outil est fixé à l'avant du tracteur (sur l'attelage ou le porte masse, voire sur la fourche) et est muni d'un ou de deux bras repliables hydrauliquement. Il peut aussi être installé directement sur la faucheuse ou sur le broyeur. Il n'aura de sens que si la vitesse de travail reste inférieure à 10km/heure et si le chauffeur reste attentif aux animaux qui essaient de s'enfuir devant cette barre.



Exemple de barre d'effarouchement montée à l'avant d'un tracteur

Source : plaquette « Concilier agronomie, environnement et faune sauvage »
Groupe Technique National Machinisme
www.agrifaune.fr